



CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES

TOUSSAINT	Du 17 octobre au 1er novembre
NOËL	Du 19 décembre au 3 janvier
HIVER	Du 20 février au 7 mars
PRINTEMPS	Du 17 avril au 2 avril
ASCENSION	École fermée le vendredi 7 mai
ÉTÉ	Le 3 juillet

ANNÉE SCOLAIRE

2026 - 2027



Rentrée

Mardi 1^{er} Sept.

2026

LA JOURNÉE D'ÉCOLE

ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY



7h30

8h20

11h45

13h20

16h15

19h00

Accueil périscolaire payant

Temps scolaire

Pause méridienne

Temps scolaire

Accueil périscolaire payant

Ouverture Portail

Ouverture Portail

JULES VERNE

7h30

8h10

11h30

13h20

16h20

19h00

Accueil périscolaire payant

Temps scolaire

Pause méridienne

Temps scolaire

Accueil périscolaire payant

Ouverture Portail

Ouverture Portail

CRÉATION & RÉALISATION : SERVICE COMMUNICATION

écoles publiques

de Ploërmel

• Antoine de Saint-Exupéry

1 esplanade Excalibur

Tél. 02 97 74 00 36

ec.0560367v@ac-rennes.fr

• Jules Verne

50 rue de Redon

Tél. 02 97 74 08 93

ec.0561617d@ac-rennes.fr

Service
Éducation
Enfance
Jeunesse

Place de l'Hôtel de ville

56800 PLOËRMEL

Tél. 02 97 72 33 08

education@ploermel.bzh





Les services périscolaires

Les temps périscolaires sont des moments éducatifs où chaque enfant doit pouvoir se restaurer, se divertir, se détendre dans de bonnes conditions de camaraderie et de convivialité.

FICHE D'INSCRIPTION

À remplir obligatoirement chaque année scolaire par les parents ou responsables légaux.

Pour une inscription annuelle aux services périscolaires, un accès au portail famille vous sera transmis. Il permet de réserver et/ou annuler les repas, et de payer vos factures en ligne.



L'ensemble des repas des deux établissements est produit au restaurant de Jules Verne.



★ RESTAURATION SCOLAIRE

Afin de produire au plus juste et de limiter le gaspillage alimentaire, les repas seront obligatoirement réservés ou annulés avant 9h le matin. Sans annulation, le repas sera facturé (sauf présentation d'un justificatif médical). Pour tous repas occasionnels (moins de 5 repas par mois), des tickets sont à acheter au plus tard la veille de la prise du repas en mairie de Ploërmel. Pour tout repas non réservé : +0,40€

TARIFS 2026-2027**	QF < 800	QF 801 à 1200	QF > 1201
Tarif repas ploërmelais	1,60€	2,70€	2,70€
Tarif repas hors Ploërmel	3,20€	5,40€	5,40€
Élèves dont les représentants légaux sont en incapacité de présenter un justificatif de revenus		1,60€	
Élèves placés chez les assistants familiaux		2,70€	

★ ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET ÉTUDE SURVEILLÉE

TARIFS 2026-2027**	QF < 800	QF 801 à 1200	QF > 1201
½ heure* le matin et/ou le soir	0,90€	1€	1,05€
Aide aux devoirs			
Forfait mensuel	36€	40€	42€
Forfait 3 ^e enfant et +		13€ par enfant	
Pénalités au-delà de 19h		5€ par demi-heure	
Absence non prévenue		1€	

* Toute demie-heure entamée sera dûe. Le pointage sera effectif à la sortie de l'accueil périscolaire.

** Les tarifs de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire pourront évoluer lors de la prochaine année scolaire.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Antoine de Saint-Exupéry
07 60 14 85 25
Jules Verne
07 60 14 85 28

Les accueils périscolaires disposent de jeux adaptés et d'une étude surveillée. Un goûter est fourni par la collectivité.

En cas de venue occasionnelle ou de modification de la prise en charge, il est préférable d'en informer l'accueil périscolaire.

Le service est réservé aux familles dont les parents travaillent et aux enfants ayant besoin de l'étude surveillée.

Le quotidien des enfants

★ LES RÈGLES DE VIE

Les comportements portant préjudice au bon fonctionnement des services pourront faire l'objet de sanctions. Une notification d'avertissement sera transmise aux parents pour information. Le service Éducation Enfance Jeunesse convoquera les parents et l'enfant afin d'évoquer les problèmes rencontrés. Les sanctions pourront aller jusqu'au renvoi temporaire ou définitif des services.

★ SANTÉ DE L'ENFANT

Pendant l'ensemble des temps périscolaires, l'enfant est placé sous la responsabilité de la mairie de Ploërmel. En cas de problèmes de santé, le service Éducation Enfance Jeunesse prendra contact avec la famille au numéro transmis sur la fiche d'inscription. **Les agents communaux ne sont pas autorisés à administrer un médicament ou autre produit pharmaceutique aux enfants, sauf dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)** qui devra préalablement être transmis au service Éducation Enfance Jeunesse. S'agissant de la restauration scolaire, toute allergie devra également faire l'objet d'un PAI.

Chacun doit respecter ses camarades, les locaux, le matériel mis à disposition et le personnel communal.

Ploërmel Communauté

propose, dans le cadre du **Projet Éducatif Local**, de nombreuses activités à l'attention des enfants : spectacles, piscine, interventions de professionnels, activités périscolaires...

